



**Procès-verbal de l'assemblée générale
du mardi 15 novembre 2022**

Réf. 1242

Johanne Verge et Chantal Lamarre agissent respectivement à titre de présidente et secrétaire d'assemblée.

Proposition d'ordre du jour :

1. Ouverture de l'assemblée générale
2. Nomination d'un président ou d'une présidente d'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal du 12 octobre 2022 (**document joint**)
5. Admission des nouveaux et nouvelles membres
6. Élection au Bureau syndical et au CAP
7. Cours de 30 h (**document joint**) * **Invités-es**
8. Protection des conditions de travail et des emplois – Loi 14 (**document joint**)
9. Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CÉEC) (**document joint**)
10. Service d'imprimerie (**document joint**)
11. Négos 2023
12. Informations sur le comité de travail sur l'augmentation du nombre d'étudiants-es
13. Questions diverses
14. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de l'assemblée générale

Isabelle Rivet souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

2. Nomination d'un président ou d'une présidente d'assemblée

Le comité exécutif propose Johanne Verge à titre de présidente d'assemblée. Elle est élue.

Johanne Verge souligne la présence d'Asma Khaled, stagiaire en psychologie et de Léon Carlos Navarro Campillo, stagiaire en mathématiques ainsi que des membres du comité consultatif sur la tâche de la FNEEQ, Caroline Frisco (enseignante au cégep Marie-Victorin) et Daniel Légaré (enseignant au cégep de Lévis-Lauzon) qui sont présents-es à titre d'invités-es pour la discussion sur les cours de 30 heures. L'assemblée consent à leur présence à titre d'observatrices et d'observateurs.

3. Adoption de l'ordre du jour

Johanne Verge fait la lecture de l'ordre du jour. Le comité exécutif propose de devancer le point Service d'imprimerie au point 8.

Il est proposé par Ariane Robitaille, appuyée par Francis Boudreau,
d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Adoption du procès-verbal du 12 octobre 2022

Il est proposé par Manon Riopel, appuyée par Ann Comtois,
d'adopter le procès-verbal du 12 octobre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Admission des nouveaux et nouvelles membres

Il est proposé par Dominic Girard, appuyée par Nancy Costigan,
d'admettre les nouvelles membres suivantes :

- Bérangère Bourcier et Varinia Maldonado, enseignantes en bureautique

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Élection au Bureau syndical et au CAP

Il est proposé par Stéphanie Bérubé, appuyée par Pascale Gravel,
d'entériner l'élection de Mélanie Bergeron, à titre de représentante au CAP pour le département de soins infirmiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Cours de 30 h

Andréane St-Hilaire fait une brève mise en contexte soulignant qu'à l'hiver dernier le comité exécutif a appris qu'un programme prévoyait offrir des cours de 30 h et que des démarches ont été faites pour sensibiliser les disciplines aux impacts sur les ressources et sur la tâche. Cette rencontre ne s'est tenue que jeudi dernier. En décembre prochain, la Commission des études sera amenée à donner un avis sur ce nouveau programme. Considérant qu'une douzaine de programmes seront en actualisation dans les années à venir, le comité exécutif a jugé pertinent d'en saisir l'assemblée afin d'adopter une orientation sur les cours de 30 heures, tenant compte des impacts sur les allocations entre programmes et disciplines.

Daniel Légaré, membre du comité consultation sur la tâche de la FNEEQ depuis huit ans, présente un historique des cours de 30 heures dans le réseau, en précisant que seuls les cours d'éducation physique sont reconnus comme des cours de 30 heures et qu'il s'agit d'une exception au RREC depuis 1993. Toutefois, les NES ne comptent pas et cela impacte considérablement le nombre d'étudiants-es à encadrer. Il expose les impacts sur les ressources et sur la tâche de créer des cours de 30 heures dans d'autres disciplines et programmes. Il souligne que le rôle de la FNEEQ est d'être le gardien de la convention collective et des relations de travail, d'inviter les profs à faire attention à l'impact sur la Ci, mais que ces décisions nous appartiennent.

Johanne Verge fait la lecture de la proposition. Elle informe l'assemblée que le comité exécutif propose la tenue d'un comité plénier de 15 minutes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Andréane St-Hilaire présente la première proposition du comité exécutif qui vise à établir des principes généraux au sujet des cours de 30 h pour le futur, après l'actualisation du programme de sciences humaines. La deuxième proposition vise plus particulièrement le devis d'actualisation du programme de sciences humaines.

Proposition #1

Considérant la définition d'un cours dans le Règlement sur le régime des études collégiales (RREC) édicté en application de la Loi sur les cégeps;

Considérant l'effet des cours de moins de 45 périodes sur le calcul de la Ci;

Considérant la demande historique pour l'ajustement des paramètres de la Ci pour les cours de 30 h en éducation physique;

Considérant les impacts des cours de moins de 45 périodes sur le financement;

Le comité exécutif propose à l'assemblée générale

- que dorénavant, et à l'exception des cours d'éducation physique, l'ensemble des comités de programmes prévoient des cours de 45 périodes ou plus à leurs grilles de cours.
- que le comité exécutif porte aux instances appropriées une demande de négociation afin que le calcul de la Ci des cours de moins de 45 périodes soit adapté et que l'impact sur les conditions de travail soit minimisé pour les professeurs-es, les disciplines et les départements.
- que le comité exécutif fasse valoir auprès des instances appropriées que le mode de financement est inadéquat, qu'il devrait répondre aux besoins pédagogiques des programmes et non l'inverse.

Questions et interventions

Marc-André Houle annonce l'amendement suivant :

- ~~que dorénavant~~, à l'exception **du cours de Méthodes de travail intellectuel (MTI) et des** cours d'éducation physique, l'ensemble des comités de programmes prévoient des cours de 45 périodes ou plus à leurs grilles de cours.

AMENDEMENT EST RAMENÉ

FIN DU COMITÉ PLÉNIER

AMENDEMENT

Il est proposé par Marc-André Houle, appuyé par Roxana Paniagua Humeres,

- ~~que dorénavant~~, **qu'à l'exception du cours de Méthodes de travail intellectuel (MTI) et des** cours d'éducation physique, l'ensemble des comités de programmes prévoient des cours de 45 périodes ou plus à leurs grilles de cours.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Il est proposé par Martin Soucy, appuyé par Ariane Robitaille

de scinder la proposition telle qu'amendée en deux propositions, soit une proposition avec la première puce et une deuxième proposition avec les deux puces suivantes.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Le comité exécutif demande la tenue d'un scrutin secret.

Des membres se portent volontaires pour constituer un comité de scrutin.

Il est proposé par Dominique Boisvert, appuyé par Christopher Pitchon,

d'élire le comité de scrutin composé par :

- Présidence : Johanne Verge
- Scrutateurs-trices : Mélisande Fortin-Boisvert, Pascale Gravel et Ariane Robitaille
- Greffiers-ères : Dominic Girard, Marie-Catherine Laperrière et Johanne Massé

ÉLUS-ES PAR ACCLAMATION

PROPOSITION #1 :

- qu'à l'exception du cours de Méthodes de travail intellectuel (MTI) et des cours d'éducation physique, l'ensemble des comités de programmes prévoient des cours de 45 périodes ou plus à leurs grilles de cours.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

PROPOSITION #2 :

- que le comité exécutif porte aux instances appropriées une demande de négociation afin que le calcul de la Ci des cours de moins de 45 périodes soit adapté et que l'impact sur les conditions de travail soit minimisé pour les professeurs-es, les disciplines et les départements.
- que le comité exécutif fasse valoir auprès des instances appropriées que le mode de financement est inadéquat, qu'il devrait répondre aux besoins pédagogiques des programmes et non l'inverse.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Il est proposé par Ann Comtois, appuyé par Julie Milot,
de lever l'assemblée à la suite du dépouillement du scrutin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Les résultats sont diffusés par courriel à tous-toutes les enseignants-es à 14 h 31.

Chantal Lamarre
Secrétaire d'assemblée

Johanne Verge
Présidente d'assemblée